

AVIS AUX MÉDIAS

- Quoi :** La 7^{ème} session de la Réunion des Parties (MOP7 de l'AEWA) à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)
- Quand :** La MOP7 de l'AEWA a lieu du 4 au 8 décembre 2018
- Où :** [Olive Convention Centre](#), Durban, Afrique du Sud
- Site internet :** www.unep-aewa.org/mop7

L'AEWA est un traité intergouvernemental dédié à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie centrale, au Groenland et dans l'archipel canadien.

76 pays et l'Union européenne ont signé ce traité environnemental, dont la réunion décisionnelle triennale (la 7^{ème} Réunion des Parties - MOP7) aura lieu dans la ville sud-africaine de Durban, du 4 au 8 décembre 2018.

Lors de la MOP7, les Parties contractantes à l'AEWA feront le point sur les efforts internationaux de conservation déployés au cours des dix dernières années et décideront de l'orientation future des efforts de conservation adoptés aux termes du traité. La réunion s'articule autour du thème « **Par-delà 2020 : Façonner la conservation des voies de migration pour l'avenir** ».

Les oiseaux d'eau tels que les pélicans, les grues, les cigognes et les oies sont confrontés à de multiples menaces, notamment la perte et la dégradation des habitats, les abattages illégaux, le changement climatique, les collisions avec les lignes à haute tension et les éoliennes ainsi que les maladies. Les actions destinées à répondre à ces menaces seront au cœur de la conférence.

Les principaux sujets traités lors de la MOP7 seront :

- **Plan stratégique et Plan d'action pour l'Afrique** - adoption d'un nouveau Plan stratégique pour guider les efforts de conservation futurs dans le cadre de l'Accord, ainsi que d'un plan consacré à l'Afrique ;
- **Rapport sur l'état de conservation**, 7^{ème} édition ;
- **Oiseaux marins** - actions prioritaires pour faire face à la pollution, à la surpêche, aux prises accessoires, et à l'enchevêtrement dans des objets en plastique ou leur ingestion ;
- **Plans d'action internationaux par espèce** - des plans d'action consacrés au *Pélican frisé*, à l'*Érismature à tête blanche* et à la *Macreuse brune* seront présentés aux Parties pour adoption.

L'AEWA est considéré comme étant l'un des traités environnementaux les plus ciblés, grâce auquel les activités mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action de l'AEWA contribuent directement à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et aux Objectifs d'Aichi des Nations unies.

Site Web : www.unep-aewa.org

Pour de plus amples informations, veuillez contactez :

Florian Keil, coordinateur de l'équipe commune chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation des Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA, tél. : +49 (0)228 815 2451

Veronika Lenarz, chargée de l'information publique, Secrétariat PNUE/CMS, tél. : +49 (0)228 815 2409
E-mail : press@unep-aewa.org